



Inscription à l'Université - Candidats issus de la formation professionnelle continue

Étape 1 : je règle la CVEC – certains candidats sont exonérés (boursiers - formation financée par un employeur)

- Etudiants non pris en charge par un employeur : Avant de procéder à votre inscription, vous devez régler la Contribution vie étudiante et de campus (CVEC) en vous connectant à <https://cvec.etudiant.gouv.fr> (OUVERTURE JUIN 2026). Un code et une attestation vous sont délivrés, ils sont indispensables à votre inscription.
- Etudiants pris en charge par un employeur ou OPCO : Vous êtes exonéré, vous devez vous connecter pour obtenir gratuitement votre attestation.

Les personnes exonérées doivent se connecter pour obtenir gratuitement leur attestation. Cette attestation est à renvoyer à votre IFSI.

Attention : la CVEC doit être enregistrée au nom de naissance.

Une question ou un problème avec la CVEC ? le Crous vous répond au 09 72 59 65 65 (prix d'un appel local).

Étape 2 : je m'inscris

Après votre sélection, vous devez remplir la fiche d'inscription administrative pour l'Université (document joint). Vous renvoyez cette fiche à **votre IFSI.**

Étape 3 : vous payez vos frais d'inscription (à partir du 1^{er} juillet 2026)

Une fois que vous avez envoyé votre fiche d'inscription, veuillez procéder au paiement des frais d'inscription en ligne via les QRC suivants :

<p><i>Paiement en 1 fois (FUA n° 6380) :</i></p> 	<p><i>Paiement en 3 fois (FUA n°6379) :</i></p> 
--	--

Étape 4 : vous envoyez l'attestation de paiement

Dès que vous avez payé vos frais d'inscription, n'oubliez pas d'envoyer l'attestation de paiement à votre IFSI.

Étape 5 : vous validez votre compte ENT si c'est votre première inscription à l'UA

- A la suite de votre inscription, un courriel vous sera envoyé avec votre certificat de scolarité. Sur celui-ci sera mentionné votre numéro étudiant et votre code d'accès afin d'activer votre compte ENT (Environnement Numérique de Travail) sur le site internet (<https://ent.univ-angers.fr/etudiant.html>).
- Après activation, vous déposez votre photo (étape indispensable pour l'édition de votre carte étudiante) : rubrique Mon profil > Mon compte > onglet photo

En cas de difficultés, contactez-nous à l'adresse suivante : scolarite.desi@univ-angers.fr